REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 454/11/2026

A LA FERME AVICOLE DE KIYAMBA.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 017/F/KC/AGRI/2026, conclu avec la Province du Kongo Central, pour un montant total hors taxe dollars américains un million neuf mille neuf cent vingt-huit, septante-six centimes (USD 1 009 928,76) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains sept mille soixante-neuf, cinquante centimes (USD 7 069,50), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16/11/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PRIMATURE ARMP Direction Générale AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

Directeur Général

0000454